



Approuvé en novembre 2018

Plan de zonage Nord

Document graphique A1

Réalisé par: Communauté d'agglomération Limoges Métropole



- Zones urbaines:
  - Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L130.1
  - Périmètre des zones inondables
  - Périmètres liés aux voies bruyantes cat 2 - 3
  - Emplacements réservés Numéro correspondant à l'emplacement réservé (voir tableau et annexes du PLU)
  - Point de vue à maintenir
  - Éléments du patrimoine bâti remarquable à conserver au titre de l'article L151-19
  - Changement de destination des bâtiments
- Zones à urbaniser:
  - Éléments du paysage remarquables à conserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Voies principales - accès réglementés
  - Exploitations agricoles pérennes
  - Exploitations agricoles non pérennes
  - Bâtiments
  - Limite communale
  - Parcelles cadastrales
- Zones agricoles:
  - Zone A
  - Zone Ah
- Zones naturelles:
  - Zone N
  - Zone Nh
  - Zone NL
- Zones urbaines:
  - Zone U1
  - Zone U2
  - Zone U2p
  - Zone U3
  - Zone Ui
  - Zone Uic
  - Zone Uip
  - Zone UL
- Zones à urbaniser:
  - Zone 1AU Uic
  - Zone 1AU(U2)
  - Zone 1AU(U3)
  - Zone 2AU

0 500 1000 m

